



République Française  
Département du Loir-et-Cher  
Commune de Chailles

## DÉCISION DU MAIRE N°2026-028

\*\*\*\*\*

### DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

#### Le Maire de la commune de Chailles

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22,  
Vu la délibération du Conseil Municipal n°2022-12-05 du 15 décembre 2022 portant délégations du Conseil Municipal au Maire et notamment l'article 1-15 autorisant ce dernier à « exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L.21-2-3 ou au premier alinéa de l'article L.213.3 de ce même code, dans les conditions que fixe le conseil municipal »,

*Considérant les déclarations d'intention d'aliéner instruites sur la période du 23 avril 2026 au 28 mai 2026,*

#### DÉCIDE

#### ARTICLE 1<sup>er</sup> –

D'acter le non exercice du droit de préemption urbain pour les biens suivants :

- DIA 041 032 26 0 0015 :

Monsieur TALLANT Philippe, Madame JULIEN Anne-Marie, Monsieur TALLANT Christian, Madame BATTAULT Sabine, Monsieur TALLANT Karl, Monsieur TALLANT José, Monsieur TALLANT Thierry et Madame TALLANT Marie-Claude –Lieu-dit La Salmette – AV 200 et 201 – propriété non-bâtie - acté le 26/05/2026,

- DIA 041 032 26 0 0016 :

MONSIEUR RAIMBAULT Pascal, Madame RAIMBAULT Françoise, Madame RAIMBAULT Anne-Marie, Madame RAIMBAULT Emmanuelle, Monsieur RAIMBAULT Yannick –Lieu-dit Le Grand Clos – AX 103 – propriété non-bâtie – acté le 26/05/2026,

- DIA 041 032 26 0 0017 :

Monsieur TORCHIN Patrice, Madame PECOUT Marie-Claude – Lieu-dit Les Closeaux – AO 1092 – propriété non-bâtie – acté le 26/05/2026,

- DIA 041 032 26 0 0018 :

Monsieur HAY Simon, Monsieur PEROT Jean-Pierre, Monsieur LECOCQ Dominique et Madame HAY Margaux – 1 rue des Mezillières – AI 326 – propriété bâtie – acté le 26/05/2026,

- DIA 041 032 26 0 0019 :

Monsieur et Madame GRIVEAU Laurent– 17 rue des Terres Blanches – AX 285 – propriété bâtie – acté le 26/05/2026,

- DIA 041 032 26 0 0020 :

Entreprise DESPRETZ Freres représentée par Monsieur DESPRETZ Thierry – Lot n°17 5 Clos des Hirondelles – AV 65– propriété bâtie – acté le 28/06/2026,

**ARTICLE 2 -**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 3 -**

La présente décision sera transcrite au registre des décisions du maire, une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher.

**Fait à Chailles,  
Le 28 mai 2026  
Le Maire,  
Florent MARMAGNE**

*Certifié exécutoire compte tenu de la  
Publication ou de l'affichage le 28 mai 2026  
Le Maire,  
Florent MARMAGNE*

